

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

47 / 2022

Objet : Décision modificative n° 3 au Budget Principal

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal,

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et l'état d'avancement des projets de la commune, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et recettes suivantes :

- ✓ La fin des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie en dépenses ;
- ✓ L'extension et la réhabilitation du service santé ajustement des dépenses et des recettes ;
- ✓ L'ajustement des dépenses de fonctionnement en raison des augmentations des prix, et l'inscription de nouvelles recettes ;

Détail de la décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau & assainissement	400.00 €			
D 60612 : Energie-électricité		8 000.00 €		
D 60621 : Combustibles	10 000.00 €			
D 60622 : Carburants	1 500.00 €			
D 60623 : Alimentation		40 000.00 €		
D 60628 : Autres fournitures non stockées	3 000.00 €			
D 60632 : F. de petit équipement	500.00 €			
D 6064 : Fournitures administratives	500.00 €			
D 6068 : Autres matières & fournitures		1 000.00 €		
D 611 : Contrats prestations services	1 500.00 €			
D 615221 : Bâtiments publics		10 500.00 €		
D 615228 : Autres bâtiments		2 300.00 €		
D 615231 : Voirie		5 300.00 €		
D 615232 : Réseaux		4 000.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant	4 000.00 €			
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		200.00 €		
D 6161 : Assurance multirisque	250.00 €			
D 6162 : Assurance dommage construction		250.00 €		
D 6182 : Doc. générale et Technique		550.00 €		
D 6261 : Frais d'affranchissement	600.00 €			
D 6288 : Autres services extérieurs		2 200.00 €		
D 63512 : Taxes foncières		1 150.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 250.00 €	75 450.00 €		
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		20.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire	1 800.00 €			
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		150.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 800.00 €	170.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 098.35 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 098.35 €			
D 023 : Virement section investissement	30 999.46 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	30 999.46 €			
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	1 550.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 550.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		800.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		800.00 €		

R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				800.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				800.00 €
R 7021 : Vente de récoltes				100.00 €
R 7083 : Locations diverses				196.00 €
R 70878 : Remb par autres redevables				1 170.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				1 466.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation				15 061.52 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				15 061.52 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale				2 778.00 €
R 742 : Dotations aux élus locaux				133.00 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut			20 000.00 €	
R 74832 : Attrib fonds dép péréquation TP			10 000.00 €	
R 7488 : Autres attribut° et participat°				9 939.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participat.			30 000.00 €	12 850.00 €
R 752 : Revenus des immeubles				1 900.00 €
R 7551 : Excédent budgets annexes				9 920.67 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				11 820.67 €
R 7718 : Autres produits except. gestion				3 220.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				504.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				3 724.00 €
TOTAL	60 497.81 €	76 220.00 €	30 000.00 €	45 722.19 €
TOTAL GENERAL SECTION FONCTIONNEMENT		15 722.19 €		15 722.19 €
	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641 : Emprunts en euros	172 055.46 €			
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		110.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	172 055.46 €	110.00 €		
D 2031 : Frais d'études	800.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	800.00 €			
D 21318 : Autres bâtiments publics		2 000.00 €		
D 2135-202101 : réhabilitation bâtiment mairie		25 150.00 €		
D 2158 : Autres matériels & outillage		800.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		27 950.00 €		
D 276341 : Créances sur communes du GFP		10 000.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immos financ.		10 000.00 €		

R 021 : Virement de la section de fonctionnement			30 999.46 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement			30 999.46 €	
R 1321-202201 : EXTENSION DU SERVICE SANTE			57 500.00 €	
R 1323-202201 : EXTENSION DU SERVICE SANTE			50 000.00 €	
R 1342 : Amendes de police				914.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			107 500.00 €	914.00 €
R 1641 : Emprunts en euros				1 640.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus				1 150.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				2 790.00 €
TOTAL	172 855.46 €	38 060.00 €	138 499.46 €	3 704.00 €
TOTAL GENERAL SECTION INVESTISSEMENT		-134 795.46 €		-134 795.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

47 / 2022

Objet : Décision modificative n° 3 au Budget Principal

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal,

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et l'état d'avancement des projets de la commune, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et recettes suivantes :

- ✓ La fin des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie en dépenses ;
- ✓ L'extension et la réhabilitation du service santé ajustement des dépenses et des recettes ;
- ✓ L'ajustement des dépenses de fonctionnement en raison des augmentations des prix, et l'inscription de nouvelles recettes ;

Détail de la décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau & assainissement	400.00 €			
D 60612 : Energie-électricité		8 000.00 €		
D 60621 : Combustibles	10 000.00 €			
D 60622 : Carburants	1 500.00 €			
D 60623 : Alimentation		40 000.00 €		
D 60628 : Autres fournitures non stockées	3 000.00 €			
D 60632 : F. de petit équipement	500.00 €			
D 6064 : Fournitures administratives	500.00 €			
D 6068 : Autres matières & fournitures		1 000.00 €		
D 611 : Contrats prestations services	1 500.00 €			
D 615221 : Bâtiments publics		10 500.00 €		
D 615228 : Autres bâtiments		2 300.00 €		
D 615231 : Voirie		5 300.00 €		
D 615232 : Réseaux		4 000.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant	4 000.00 €			
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		200.00 €		
D 6161 : Assurance multirisque	250.00 €			
D 6162 : Assurance dommage construction		250.00 €		
D 6182 : Doc. générale et Technique		550.00 €		
D 6261 : Frais d'affranchissement	600.00 €			
D 6288 : Autres services extérieurs		2 200.00 €		
D 63512 : Taxes foncières		1 150.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 250.00 €	75 450.00 €		
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		20.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire	1 600.00 €			
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		150.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 600.00 €	170.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 098.35 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 098.35 €			
D 023 : Virement section investissement	30 999.46 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	30 999.46 €			
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	1 550.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 550.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		600.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		600.00 €		

R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				800.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				800.00 €
R 7021 : Vente de récoltes				100.00 €
R 7083 : Locations diverses				196.00 €
R 70878 : Remb par autres redevables				1 170.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				1 466.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation				15 061.52 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				15 061.52 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale				2 778.00 €
R 742 : Dotations aux élus locaux				133.00 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut			20 000.00 €	
R 74832 : Attrib fonds dép péréquation TP			10 000.00 €	
R 7488 : Autres attribut° et participat°				9 939.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participat.			30 000.00 €	12 850.00 €
R 752 : Revenus des immeubles				1 900.00 €
R 7551 : Excédent budgets annexes				9 920.67 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				11 820.67 €
R 7718 : Autres produits except. gestion				3 220.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				504.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				3 724.00 €
TOTAL	60 497.81 €	76 220.00 €	30 000.00 €	45 722.19 €
TOTAL GENERAL SECTION FONCTIONNEMENT		15 722.19 €		15 722.19 €
	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641 : Emprunts en euros	172 055.46 €			
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		110.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	172 055.46 €	110.00 €		
D 2031 : Frais d'études	800.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	800.00 €			
D 21318 : Autres bâtiments publics		2 000.00 €		
D 2135-202101 : réhabilitation bâtiment mairie		25 150.00 €		
D 2158 : Autres matériels & outillage		800.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		27 950.00 €		
D 276341 : Créances sur communes du GFP		10 000.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immos financ.		10 000.00 €		

R 1068 : Excédents de fonctionnement			30 999.46 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			30 999.46 €	
R 1321-202201 : EXTENSION DU SERVICE SANTE			57 500.00 €	
R 1323-202201 : EXTENSION DU SERVICE SANTE			50 000.00 €	
R 1342 : Amendes de police				914.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			107 500.00 €	914.00 €
R 1641 : Emprunts en euros				1 640.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus				1 150.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				2 790.00 €
TOTAL	172 855.46 €	38 060.00 €	138 499.46 €	3 704.00 €
TOTAL GENERAL SECTION INVESTISSEMENT		-134 795.46 €		-134 795.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

48 / 2022

Objet : Décision modificative n° 1 du budget Atelier Relais

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la levée d'option d'achat crédit-bail immobilier de l'atelier relais, et en raison d'une échéance d'emprunt de l'année 2019, payée mais non mandatée, une décision modificative s'impose afin d'ajuster ce budget et pouvoir le clôturer dès que toutes les écritures seront réalisées.

Détail de la décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : virement à section investis.		58 181.92 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		58 181.92 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		170.00 €		
D 6688 : autres		3 000.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		3 170.00 €		
R 775 : produits de cessions immo.fin				61 351.92 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles				61 351.92 €
Total		61 351.92 €		61 351.92 €

INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641 : Emprunts en euros		58 181.92 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		58 181.92 €		
R 021 : Virement section exploitation				58 181.92 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				58 181.92 €
Total		58 181.92 €		58 181.92 €
Total Général		119 533.84 €		119 533.84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

*Fait et délibéré les jours, mois et un susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

49 / 2022

Objet : Décision modificative n° 1 du budget Lotissement

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la vente des derniers lots du lotissement Le Bosquet, une décision modificative s'impose afin d'ajuster ce budget et pouvoir le clôturer dès que toutes les écritures seront réalisées.

Détail de la décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6522 : Reversement excédent bud. ann.		2 617.26 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 617.26 €		
R 7015 : Vente de terrains aménagés				2 617.26 €
TOTAL R 70 : Produits des services				2 617.26 €
Total		2 617.26 €		2 617.26 €
Total Général		2 617.26 €		2 617.26 €

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20221125-25112022_492022-DE
Reçu le 29/11/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

50 / 2022

Objet : Autonomie financière du budget assainissement au 1er janvier 2023

Les articles L. 1412-1 et L. 1412-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les services publics peuvent faire l'objet d'une individualisation au sein d'un budget annexe. Cette individualisation est même obligatoire dans le cas des services publics à caractère industriel et commercial (géré par une nomenclature M4X).

L'article L. 2224-11 du CGCT prévoit par ailleurs que « les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial ».

Il résulte de ces principes, comme le prévoit une circulaire du 10 juin 2016, qu'un service public industriel et commercial (SPIC) en gestion directe prend obligatoirement la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière avec un compte de trésorerie dédié.

Par conséquent, M le Maire informe les membres du conseil qu'au 1er janvier 2023, le budget annexe eau et assainissement, pour être en conformité avec la réglementation, devra être en autonomie financière, ce qui implique que tout en étant toujours annexé, il aura sa propre trésorerie.

Le conseil municipal, prend acte et accepte la mise en autonomie financière du budget assainissement à partir du 1er janvier 2023

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



Le Maire
Daniel AYRINHAC

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

51 / 2022

Objet : Engagement financier entre le budget principal et le budget assainissement

Monsieur le Maire expose que le budget annexe assainissement régi par la nomenclature M49, devra être en autonomie financière au 1er janvier 2023.

Ce fait a été accepté par la délibération de ce jour numéro 50/2022

Ce qui signifie que sa trésorerie propre sera dissociée de la trésorerie du budget principal.

Or, actuellement la trésorerie du budget principal couvre le déficit de trésorerie du budget assainissement.

Aussi pour pouvoir faire cette modification obligatoire réglementaire du statut du budget assainissement, tout en respectant la nécessité d'un compte de trésorerie débiteur, le budget principal doit faire une avance remboursable au budget assainissement d'un montant maximum de 10 000€.

Monsieur le Maire rappelle que ce prêt remboursable n'est que ponctuel donc à court terme, et ne doit pas servir à combler un problème structurel.

Monsieur le Maire propose de formaliser cette opération dans cet engagement financier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Accepte le principe du versement d'une avance remboursable d'un montant maximum de 10 000€ du budget principal au budget assainissement

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20221125-25112022_512022-DE
Reçu le 29/11/2022

Autorise le versement de cette avance sur l'exercice 2022, selon le schéma comptable suivant :

Sur le budget principal, dépenses au 276341
Sur le budget assainissement, recette au 1687

Certifie que les crédits budgétaires seront ouverts lors d'une décision modificative.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

52 / 2022

Objet : Décision modificative n°2 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle l'engagement financier entre le budget principal et le budget assainissement pour l'autonomie financière de ce budget, et la décision de la commune d'accepter une avance remboursable du budget principal au budget assainissement sur l'exercice 2022

Pour ce faire, les crédits sont ouverts dans la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1687	Autres dettes	10 000 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		10 000 €		
R 1687	Autres dettes			10 000 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				10 000 €
Total		10 000 €		10 000 €
Total Général		10 000 €		10 000 €

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20221125-25112022_522022-DE
Reçu le 29/11/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

53 / 2022

Objet : Demande de subvention à la FFF pour les travaux d'éclairage du stade

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les problèmes que la commune rencontre avec l'éclairage du stade. En effet, les installations d'éclairage du stade « Marin FABRE », sont vétustes et ne répondent plus aux normes.

Des pannes fréquentes génèrent des frais de maintenance très importants, et nuisent fortement au bon fonctionnement du stade.

Dans un objectif de maîtrise de la consommation énergétique et du budget communal, mais aussi afin de proposer un équipement de qualité aux nombreuses associations sportives, le remplacement de ces installations devient nécessaire.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de l'entreprise LES ILLUMINES, relatif aux travaux pour l'éclairage du stade « Marin Fabre ».

Les montant des travaux HT s'élève à 28 810 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention la **Fédération Française de Football**, au titre de la FFA pour financer ces travaux.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite la Fédération Française de Football pour l'attribution d'une subvention maximum, pour le financement de ces travaux.

Approuve la réalisation de ces travaux et le devis présenté, ainsi que le plan de financement suivant :

Plan de financement

Montant des travaux hors taxes	28 810.00 €
TOTAL HT	28 810.00 €
Participation SIEDA	8 643.00 €
Subvention FAFA, sollicité	Le maximum
Autofinancement de la commune	Le reste

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

54 / 2022

Objet : Echange avec aliénation d'une partie d'un chemin rural à Monsieur Bertin LOUBETY et cession de parcelle à la commune.

Vu la délibération n°25/2016 en date du 29 février 2016, portant lancement d'une enquête publique ;
Vu l'arrêté municipal n° 2016-22 en date du 31 mai 2016, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 juin au 08 juillet 2016 et notamment son point n° 5 au lieu-dit Les Donhes Hautes ;
Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;
Vu la délibération n° 67/2016 en date du 07 octobre 2016 approuvant le résultat de l'enquête, le déclassement des voies communales, la désaffectation des chemins ruraux et engageant la procédure de mise en demeure des propriétaires riverains ;
Considérant, au vu du point n°5 de l'enquête publique, qu'il est prévu l'élargissement d'une voie et la cession d'un délaissé de voirie au lieu-dit Les Donhes Hautes, et qu'il convient à la commune, pour ce faire, d'aliéner une partie d'un chemin rural au propriétaire riverain.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation de la partie du chemin rural désormais cadastré Section AR numéro 97.

Décide de céder à Monsieur Bertin LOUBETY, la parcelle cadastrée section AR numéro 97 pour une superficie de 12 a 26 ca au prix de CENT EUROS (100,00 Euros)

Décide qu'en contrepartie, vu la nécessité de procéder à une régulation foncière des emprises de la voirie ; d'acquérir de Monsieur Bertin LOUBETY la parcelle cadastrée section AR numéro 96 pour une superficie de 92 ca, au prix de CENT EUROS (100,00 Euros)

Cet échange aura lieu moyennant une soulte nulle.

Précise qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que tous les frais engagés seront supportés par la commune notamment les frais de rédaction d'acte et de Droits de Mutation.

Autorise Madame Chantal CHASSAN 1^{ère} adjointe au Maire, à signer l'acte correspondant en tant que représentante de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

55 / 2022

Objet : Participation de la commune aux travaux de voirie dans la continuité du lotissement communal

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'achat par SUD MASSIF CENTRAL de lots au lotissement communal le Bosquet, pour y construire quatre logements locatifs.

Dans le cadre de ce projet, SUD MASSIF CENTRAL a prévu la réalisation de travaux de voirie nécessaires à l'implantation des nouvelles constructions.

Dans la continuité de ces travaux, il est nécessaire que la commune réalise elle aussi des travaux sur un morceau de voirie restante entre le lotissement et l'actuel cheminement piéton.

Ces travaux ne pouvant pas être techniquement séparés, il appartient à la commune de participer financièrement pour la partie qui la concerne.

En vue de la réalisation et du financement de ces équipements, le Conseil municipal décide de verser à SUD MASSIF CENTRAL, pour la partie des travaux qui la concerne une participation d'un montant de 2 000 € correspondant à la part HT des travaux réalisés par SUD MASSIF CENTRAL pour la commune

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

56 / 2022

Objet : location espace Vézinois pour des camps de vacances

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des organisateurs de camps de vacances pour jeunes ont demandé à louer les installations de l'espace Vézinois pour l'organisation de séjours dans la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur cette demande et de fixer un prix pour ce type de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

Accepte de louer l'espace Vézinois, pour l'organisation de camps de vacances.

Fixe le prix de cette location à 150 € par jour. Une décote de 50 € par jour sera déduite du prix de la location, pour chaque jour où la salle serait partiellement occupée par une manifestation au court du séjour du camp de vacances.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

57 / 2022

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'agrandissement du Pôle Santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 10 février 2022, relative à une demande de subvention au titre de la DETR pour l'agrandissement du pôle santé.

Il explique que le taux de la subvention étant de 30% au lieu de 40%, il faut reprendre cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle les éléments financiers du projet : le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 575 000€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 575 000€ HT.

Sollicite au titre de la DETR 2022, l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20221125-25112022_572022-DE
Reçu le 29/11/2022

Plan de financement

<i>Montant des travaux HT</i>	575 000 €
Subvention DETR 30%	172 500 €
Autofinancement de la commune (70%)	402 500 €
TOTAL Hors Taxes	575 000 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire

Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

58/ 2022

Objet : VENTE DE BOIS

M. Patrick BATTANDIER, concerné par cette délibération ne participe ni aux débats, ni au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que M. Patrick BATTANDIER, domicilié 3 chemin du Bosquet à Vezins de Lévezou, a demandé à récupérer du bois communal coupé à la suite de travaux d'élagage d'un arbre.

Monsieur le Maire propose de lui vendre ce bois.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Autorise** cette vente de bois, à M. Patrick BATTANDIER
Fixe le prix à 30 euros.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



Le Maire
Daniel AYRINHAC

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
17 novembre 2022		

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Jean-Marie BANCAREL

47 / 2022

Objet : Décision modificative n° 3 au Budget Principal

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal,

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et l'état d'avancement des projets de la commune, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et recettes suivantes :

- ✓ La fin des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie en dépenses ;
- ✓ L'extension et la réhabilitation du service santé ajustement des dépenses et des recettes ;
- ✓ L'ajustement des dépenses de fonctionnement en raison des augmentations des prix, et l'inscription de nouvelles recettes ;

Détail de la décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau & assainissement	400.00 €			
D 60612 : Energie-électricité		8 000.00 €		
D 60621 : Combustibles	10 000.00 €			
D 60622 : Carburants	1 500.00 €			
D 60623 : Alimentation		40 000.00 €		
D 60628 : Autres fournitures non stockées	3 000.00 €			
D 60632 : F. de petit équipement	500.00 €			
D 6064 : Fournitures administratives	500.00 €			
D 6068 : Autres matières & fournitures		1 000.00 €		
D 611 : Contrats prestations services	1 500.00 €			
D 615221 : Bâtiments publics		10 500.00 €		
D 615228 : Autres bâtiments		2 300.00 €		
D 615231 : Voirie		5 300.00 €		
D 615232 : Réseaux		4 000.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant	4 000.00 €			
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		200.00 €		
D 6161 : Assurance multirisque	250.00 €			
D 6162 : Assurance dommage construction		250.00 €		
D 6182 : Doc. générale et Technique		550.00 €		
D 6261 : Frais d'affranchissement	600.00 €			
D 6288 : Autres services extérieurs		2 200.00 €		
D 63512 : Taxes foncières		1 150.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 250.00 €	75 450.00 €		
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		20.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire	1 600.00 €			
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		150.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 600.00 €	170.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 098.35 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 098.35 €			
D 023 : Virement section investissement	30 999.46 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	30 999.46 €			
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	1 550.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 550.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		600.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		600.00 €		

R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				800.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				800.00 €
R 7021 : Vente de récoltes				100.00 €
R 7083 : Locations diverses				196.00 €
R 70878 : Remb par autres redevables				1 170.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				1 466.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation				15 061.52 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				15 061.52 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale				2 778.00 €
R 742 : Dotations aux élus locaux			20 000.00 €	
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut			10 000.00 €	
R 74832 : Attrib fonds dép péréquation TP				9 939.00 €
R 7488 : Autres attribut° et participat°			30 000.00 €	12 850.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participat.				1 900.00 €
R 752 : Revenus des immeubles				9 920.67 €
R 7551 : Excédent budgets annexes				11 820.67 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				3 220.00 €
R 7718 : Autres produits except. gestion				504.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				3 724.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				45 722.19 €
TOTAL	60 497.81 €	76 220.00 €	30 000.00 €	15 722.19 €
TOTAL GENERAL SECTION FONCTIONNEMENT		15 722.19 €		15 722.19 €
	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641 : Emprunts en euros	172 055.46 €			
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		110.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	172 055.46 €	110.00 €		
D 2031 : Frais d'études	800.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	800.00 €			
D 21318 : Autres bâtiments publics		2 000.00 €		
D 2135-202101 : réhabilitation bâtiment mairie		25 150.00 €		
D 2158 : Autres matériels & outillage		800.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		27 950.00 €		
D 276341 : Créances sur communes du GFP		10 000.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immos financ.		10 000.00 €		

R 021 : Virement de la section de fonctionnement				30 999.46 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				30 999.46 €	
R 1321-202201 : EXTENSION DU SERVICE SANTE				57 500.00 €	
R 1323-202201 : EXTENSION DU SERVICE SANTE				50 000.00 €	
R 1342 : Amendes de police					914.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				107 500.00 €	914.00 €
R 1641 : Emprunts en euros					1 640.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus					1 150.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées					2 790.00 €
TOTAL	172 855.46 €				
TOTAL GENERAL SECTION INVESTISSEMENT		-134 795.46 €	138 499.46 €		3 704.00 €
				-134 795.46 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

